

RENSEIGNEMENTS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2025/2026

Madame, Monsieur,

Alors que cette année scolaire s'achève et que chacun songe aux vacances proches, nous venons vous apporter les précisions suivantes concernant la rentrée des classes de **septembre 2025**

En vous souhaitant des vacances reposantes et enrichissantes, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos cordiaux sentiments.

M. CORRIERAS
Chef d'établissement

M. BUGNAZET
Directeur Adjoint

OUVERTURE ADMINISTRATION : jeudi 21 août

RENTRÉE SCOLAIRE :

POUR LES ENSEIGNANTS : vendredi 29 août

POUR LES ELEVES :

Lundi 1er septembre :

- 3^{ème} PRÉPA-MÉTIERS : rentrée à 9h00 et sortie à 11h00.
- 2^{nde} BAC PRO : rentrée à 14h00 et sortie à 16h30.

Mardi 2 septembre :

- 1^{ère} BAC PRO : rentrée à 9h00 et sortie à 11h00.
- Terminale BAC PRO : rentrée à 10h00 et sortie à 12h00.

Les cours commenceront **mercredi 3 septembre** à l'heure prévue par l'emploi du temps de chaque classe.

INFORMATION : Selon l'emploi du temps de chaque classe les cours auront lieu du lundi au vendredi, mercredi après-midi inclus.

URGENT : Les nouveaux boursiers doivent faire suivre la lettre reçue de l'Inspection Académique, si ce n'est déjà fait.

CALENDRIER DE L'ANNÉE SCOLAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

Vacances TOUSSAINT	Samedi 18 octobre après les cours au lundi 3 novembre au matin.
Vacances NOËL	Samedi 20 décembre après les cours au lundi 5 janvier au matin.
Journée pédagogique de l'Institution : lundi 5 janvier 2026 (pas de cours pour les élèves).	
Vacances HIVER	Samedi 7 février après les cours au lundi 23 février au matin.
Vacances de PÂQUES	Samedi 4 avril après les cours au lundi 20 avril au matin.

Pont de l'Ascension : du mercredi 13 mai après les cours au lundi 18 mai au matin.

FIN DE L'ANNEE SCOLAIRE : vendredi 03 juillet 2026 après les cours

Les dates de sortie par niveau vous seront communiquées au 3^{ème} trimestre
en fonction des examens nationaux

REUNIONS DE PARENTS

Lundi 8 septembre à 18h00
Mardi 9 septembre à 18h00
Jeudi 11 septembre à 18h00
Lundi 15 septembre à 18h00

3^{ème} PRÉPA MÉTIERS
2^{ndes} BAC PRO
1^{ères} BAC PRO
T^{les} BAC PRO

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

1. VIE SCOLAIRE :

Pour signaler les absences et les retards de votre enfant, merci de contacter l'équipe de la vie scolaire au 04 77 22 02 16.

2. TROUSSEAU POUR L'ATELIER :

Un achat groupé est prévu par le lycée à la rentrée.

3. OUTILLAGE D'ATELIER :

Les élèves trouveront dans l'établissement, tout ce qui leur est nécessaire : outillage personnel d'atelier (caisse à outils, pied à coulisse, équerre, etc....) Nous vous en demanderons le règlement en cours d'année. Certains élèves pourront bénéficier d'une aide au premier équipement attribuée par la région Auvergne / Rhône-Alpes. La demande sera faite en début d'année scolaire par le biais de l'établissement.

4. LIVRES :

Certaines documentations techniques obligatoires seront fournies et vendues par l'établissement. Ce règlement pourra être effectué, pour les lycéens, avec le **Pass'Régi**on. Nous vous demandons de bien vouloir faire le nécessaire pour commander et réceptionner cette carte.

La commande de ce **Pass'Régi**on devra être faite le plus rapidement possible (voir courrier ci-joint).

5. FOURNITURES SCOLAIRES :

Voir la liste ci-jointe. D'autres fournitures pourront également être demandées par les enseignants à la rentrée.

6. HORAIRE HEBDOMADAIRE :

Il sera communiqué aux élèves à la rentrée.

7. BOURSES NATIONALES pour les nouveaux élèves, boursiers en 2024/2025 :

Si ce n'est déjà fait, demander au Directeur de l'établissement fréquenté en 2024/2025 un transfert de bourses. Dans certains cas particuliers, possibilité de demande de bourses provisoires en octobre. Prendre contact avec le service comptabilité (Tél : 04 77 22 32 22).

8. ASSURANCES :

Tous les accidents de travail, de jeux et de gymnastique sont couverts par la Sécurité Sociale "Accidents du travail". De plus, nous souscrivons pour chaque élève une assurance **scolaire/extrascolaire**.

9. CARNET DE CORRESPONDANCE :

C'est l'organe de liaison entre les **PARENTS** et le **LYCEE** ; il sera remis aux élèves dès la rentrée scolaire. Les parents voudront bien en prendre connaissance, le signer et le contrôler régulièrement.

10. RESTAURATION :

La restauration est assurée sur le site du lycée professionnel.